



FAMILLES DE FRANCE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 11 Juin 2015

FAMILLES DE FRANCE ENCOURAGE LES ELUS LOCAUX A FAVORISER LES VEHICULES PROPRES

Familles de France accueille positivement l'annonce de la ministre de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie sur la mise en place d'un plan d'action pour lutter contre la pollution atmosphérique.

Notre mouvement tient à ce que cet objectif soit porté par le projet de loi relatif à la transition énergétique pour une croissance verte. Parmi les grandes orientations, un certificat qualité de l'air vise à offrir des avantages aux utilisateurs de véhicules les moins polluants en fonction de leur niveau de pollution (de 1 à 6 pour les plus polluants avec une classe supplémentaire dédiée aux véhicules 100 % électriques). Le dispositif devrait être opérationnel début septembre pour une phase d'expérimentation et généralisé au 1^{er} janvier 2016.

Cependant, Familles de France s'interroge sur l'efficacité de ce plan, ce dispositif étant dépendant de la volonté des usagers à y adhérer. Or seuls les propriétaires de voitures moins polluantes auront intérêt à apposer la pastille pour bénéficier des avantages qu'elle leur donnera. Le succès de ce système dépendra aussi largement des décisions prises par les collectivités locales quant à la possibilité de mettre en place des mesures de circulation ou de stationnement avantageuses.

Familles de France invite vivement les maires à s'emparer du dispositif pour garantir une réelle avancée quant à la nécessaire réduction de la pollution de l'air et des impacts sanitaires associés et pour fédérer le plus grand nombre de consommateurs.

Familles de France rappelle son attachement à une mobilité durable via notamment la mise en place de réseaux de proximité permettant le recours aux transports de substitution à la voiture individuelle. Par ailleurs, selon Familles de France, les véhicules permettant le développement du covoiturage pourraient également bénéficier de certains avantages puisqu'ils contribuent à réduire la pollution atmosphérique et donc à protéger la santé des citoyens.

Pour Familles de France la lutte contre la pollution de l'air ne pourra être menée à bien que grâce à une politique globale de mobilité durable passant par la mise en œuvre de mesures complémentaires à ce dispositif.

Contact Presse : Thierry Vidor 06 64 31 98 68

Familles de France – Fédération nationale reconnue d'utilité publique
Agréée d'éducation populaire – Agréée organisation de consommateurs
Agréée association éducative complémentaire de l'Enseignement public

28, Place Saint Georges 75009 Paris – Tél. : 01 44 53 45 90 – Fax : 01 45 96 07 88
E-mail : accueil@familles-de-france.org – Internet : www.familles-de-france.org